

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens et Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D338-43 à D338-47, portant règlement général des diplômes d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales et l'article 5 de l'arrêté du 19 février 2015 relatif au Brevet d'Initiation Aéronautique.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le jury de l'examen du Brevet d'Initiation Aéronautique est constitué comme suit pour la session 2024 :

Président

M. MEAU Jean-Pierre
INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE HORS CLASSE

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX
BORDEAUX CEDEX
STI SCIENCES ET TECHNIQUES
INDUSTRIELLES

Vice-président

M. GILLET Benoit
PROFESSEUR CERTIFIÉ HORS CLASSE

LGT MAX LINDER LIBOURNE CEDEX
SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE

Membre de l'enseignement

Mme COBA Nataly
PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE

LYCEE GENERAL ET
TECHNOLOGIQUE FERNAND DAGUIN
MERIGNAC CEDEX
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
LYCEE POLYVALENT VACLAV HAVEL
BEGLES
SCIENCES PHYSIQUES ET
CHIMIQUES

Mme FAURE Laure
PROFESSEUR CERTIFIÉ CL EXCEPTIONNELLE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 29 mai 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

